



N°14

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

S2LO

ID : 003-210301388-20260126-APESUBEXCEPTION-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt-Six Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalemenr convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
Mme PÉRICHON. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. ROUSSILHE, pouvoir à M. GANTHER.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : SOUTIEN À
L'ASSOCIATION
DES PARENTS
D'ÉLÈVES –
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale la demande de subvention de l'association des parents d'élèves « les Enfants des Vérités ».

Suite au décès tragique de la jeune Émilie TERRENOIRE et de l'émoi qu'il a suscité, l'Association des Parents d'élèves « les Enfants des Vérités » a proposé de planter un arbre en sa mémoire sur le domaine public, à proximité des écoles qu'elle a côtoyées toute sa scolarité.

Les membres de l'association ont sollicité la Municipalité pour autoriser cette plantation et financer l'achat de l'arbre et de la plaque commémorative.

Monsieur le Maire propose d'apporter son soutien financier en attribuant une subvention d'un montant de 300 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

....

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 300 € à l'APE,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention à l'article comptable 65748.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le - 2 FEV. 2026

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :

27 JAN. 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

